BULLETIN MUNICIPAL N°83

SAINT CLEMENT LES PLACES

DECEMBRE 2021

EDITO DU MAIRE

La neige a fait son apparition offrant de magnifiques paysages. La circulation sur les routes et les chemins n'est pas toujours aisée mais le fait d'avoir des véhicules équipés de pneus neige facilitent les déplacements. Je vous rappelle que, suivant la Loi Montagne 2021, notre commune fait partie de la zone où les équipements hivernaux s'appliquent pour les véhicules, bien qu'une tolérance soit acceptée cette saison hivernale.

Les fêtes approchent mais le contexte sanitaire reste défavorable. Face à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19 nous devons rester prudents dans nos faits et actes. Je vous souhaite cependant de belles fêtes de fins d'année et j'espère pouvoir vous retrouver le dimanche 9 janvier 2022 pour vous présenter la cérémonie des vœux.

Les vœux du maire :

Madame le Maire vous invite à la salle d'animation le dimanche 9 janvier 2022 à 11h pour vous présenter ses vœux pour la nouvelle année 2022. Si les conditions sanitaires le permettent, un verre de l'amitié vous sera offert.

Distributions des sacs poubelles :

La distribution des sacs plastiques se fera au Foyer Rural :

- Vendredi 14 Janvier : de 14h à 19h
- Samedi 15 Janvier : de 9h à 13h
- Vendredi 21 Janvier : 14h à 19h

COMMISSION VILLAGE ET DECORATION DE NOËL

La commission village a décoré et illuminé le centre bourg avant le 8 décembre, afin d'apporter un peu de gaieté dans cette période d'incertitude sanitaire.

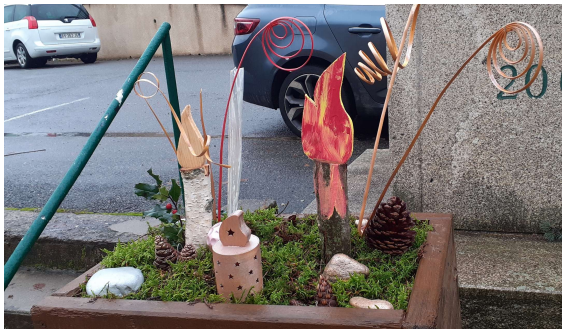

FESTIFURIE'S

L'année 2022 marquera le retour du Festival FESTIFURIE'S au village. 2 Jours de fête et de musique viendront un peu plus faire connaitre notre région aux 250 musiciens attendus.
Si tu veux faire partie de l'aventure, participer à une commission d'organisation spécifique, n'hésite pas à te faire connaitre et t'inscrire via ce lien (tu peux le retrouver sur la page FB du festival ou scanner le QR CODE) :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeJW_taTbfD_Y3eyCjSdpgE1WoX6R8481dhVbRA5ddf1wTy5A/viewform

LA BIBLIOTHEQUE

Concours de lettres de Noël

Les bénévoles de la bibliothèque municipale de Saint Clément les Places organisent un concours de lettres de Noël qui sera récompensé lors de la cérémonie des vœux du maire le 9 janvier 2022.

Nous invitons chaque participant de 3 à 99 ans à rédiger une lettre de souhaits pour Noël. L'ensemble des lettres seront lues par les bénévoles et un gagnant sera récompensé dans chaque catégorie :

les 3 à 10 ans, 11 à 17 ans, 18 à 99 ans.

Vous pourrez déposer vos lettres dans la boîte située à l'intérieur ou à l'extérieur de la bibliothèque **du 1er au 24 décembre** 2021.

Laissez place à votre imagination...

Les bénévoles.

LA BIBLIOTHEQUE

Les dernières nouveautés adultes et enfants sont arrivées et les bénévoles vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

L'AMICALE LAÏQUE

Selon les règles sanitaires en vigueur

CENTRE ALPHA

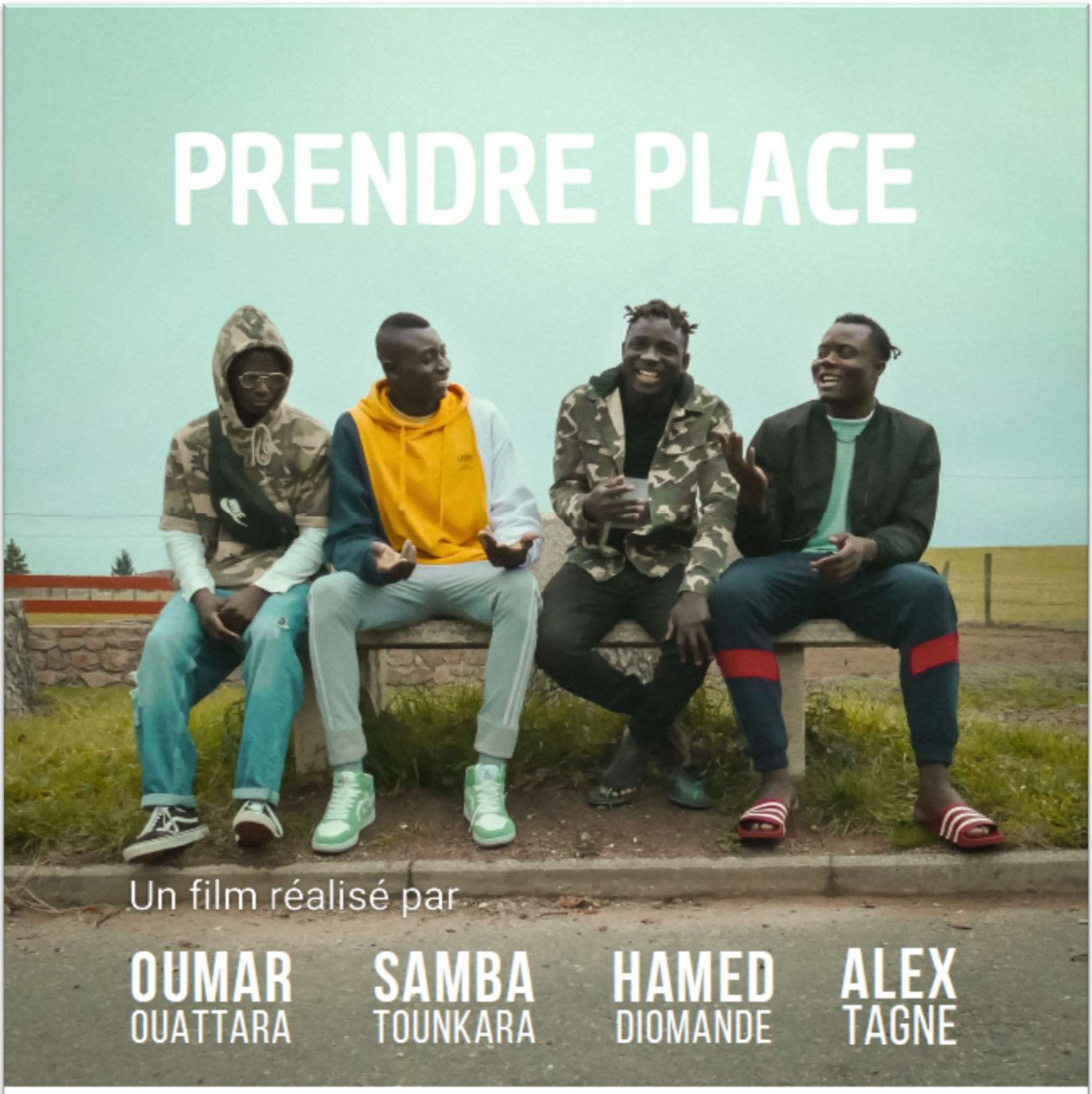

Projection gratuite en présence des réalisateurs

Samedi 15 janvier 2022 à 18h

Au cinéma de Saint-Clément-les-Places

dans la Grande Rue

LOU NOVIO JOUEN La nouvelle richesse des territoires

TRACES HISTOIRE, MÉMOIRES ET ACTUALITÉ DES MIGRATIONS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction Régionale des Affaires Culturelles / Auvergne-Rhône-Alpes

erim Equal Rights & Independent Media

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

PARC ECO HABITAT

🏠Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez réaliser des travaux pour rendre votre logement adapté à votre perte de mobilité ? Dès février 2022, et en fonction de vos ressources, nous vous accompagnons dans la réalisation de ces travaux, et notamment dans le montage des dossiers de demandes de subvention. N'hésitez pas à nous contacter au 04 72 66 14 30 pour plus d'informations 😊

CLUB NOTRE TEMPS

Conformément aux traditions, le Club a fêté ses adhérents des classes en 1 lors de sa réunion du jeudi 11 novembre 2021.

Gisèle BASSET 90 ans et Joseph THOMARON 80 ans, rejoints avec un an de retard pour cause de COVID par notre doyenne Germaine GODDE 91 ans.

Le chant << joyeux anniversaire !! >> accompagnait agréablement les gâteaux et les boissons.

N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement concernant le Club au 04-74-26-36-98.

La présidente : Michelle CHALANDON

REPAS DU C.C.A.S

Le repas du C.C.A.S s'est déroulé le samedi 20 novembre 2021 avec une cinquantaine de convives autour d'un repas servi par le chef Sylvain. Une animation a eu lieu avec les danseurs auvergnats de Meys.

Nos doyennes au repas étaient Mme PERRONNET Cécile et Mme GODDE Germaine.

Initiatives Jeunes

L'action Bourse Initiatives Jeunes est de retour ! Tu as entre 12 et 25 ans et tu as envie de réaliser un projet perso ou entre copains ? La "Bourse initiatives jeunes" permet d'obtenir sous certaines conditions une aide pour réaliser ton projet.

N'hésite pas à te lancer (seul ou entre copains), exprime tes idées et réalise ton projet, qu'il soit humanitaire, environnemental, citoyen, artistique ou sportif.

Mode d'emploi

- Retire le dossier de candidature et le règlement intérieur
- Dépose ton dossier de candidature
- Présente ton projet devant le jury
- Réalise ton projet
- Raconte-nous ton expérience

Tous les dossiers doivent être complets et déposés avant le 31 décembre 2021
Où ça ?

Retire ton dossier de candidature et le règlement intérieur, soit par mail à initiatives.jeunes@cc-mdl.fr (soit en le téléchargeant en bas de page) ou bien dans l'une des structures suivantes :

- **MJC de Saint Martin en Haut**
- **MJC de Saint Symphorien sur Coise**
- **Centre Socio culturel Archipel**
- **AFR Grammond, AFR Chevrières,**
- **Accueil jeunes à Montrottier**
- **Puis, dépose ton dossier :**

Par mail initiatives.jeunes@cc-mdl.fr ou

La Communauté de communes des Monts du lyonnais - Agora - 218 rue du Lavoir à Saint Laurent de Chamousset ou Maison des Services 122, Avenue des 4 Cantons à Saint-Laurent-de-Chamousset ou Maison des Services 57, Rue des Tanneries à Saint-Symphorien-sur-Coise

LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par délibération en date du 4 Août 2020, le Conseil Municipal de Saint Clément-les-Places a décidé de mettre en révision son Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME ET SON AVANCEE

Le Plan Local d'Urbanisme [PLU] est la traduction d'un projet de territoire. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic et en tenant compte des règles supérieures notamment inscrites au niveau du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) des Monts du Lyonnais ; les lois d'urbanisme nationales visant à assurer une gestion économe des espaces agricoles et naturelles en les préservant au mieux.

Un diagnostic de la commune a débuté par une rencontre avec le monde agricole le 14 septembre 2020. Ce diagnostic mettant en exergue les enjeux au niveau démographiques, de l'habitat, des déplacements, des équipements, au niveau économique, environnemental, paysager... **a été présenté aux personnes publiques associées le 22 mars 2021. Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la commune : https://saintclementlesplaces.fr/**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) formulant le projet de territoire de Saint Clément-les-Places a été défini suite aux enjeux rencontrés, aux projets communaux, tout en tenant compte des contraintes nationales, et a été présenté aux personnes publiques associées le 27 septembre 2021 et débattu en Conseil Municipal le 12 octobre 2021. Ce document pourra encore évoluer en fonction de vos retours, des retours des personnes associées...

La traduction réglementaire se poursuit avec l'établissement du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation sur certains secteurs stratégiques du bourg.

Personnes publiques associées : l'Etat via la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, le SYDER, le SYRIBT, le SIEMLY, les communes voisines...

LE POURSUITE DE LA CONCERTATION

La concertation se poursuit avec la présentation prochaine du projet de territoire lors d'une réunion publique. Des documents (diagnostic, PADD) sont consultables en Mairie et sur le site internet : **https://saintclementlesplaces.fr/**. Un registre de concertation disponible en Mairie vous permet également d'écrire vos observations, réactions et notamment de réagir sur le projet de territoire présenté. Il est rappelé que la concertation porte uniquement sur l'intérêt général, le devenir de la commune et non sur des demandes privées.

Pour rappel, la concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne donc l'évolution générale de la commune et prend en compte uniquement l'intérêt public.

LE PROJET COMMUNAL

Les principaux objectifs de ce projet de territoire s'inscrivent et complètent les objectifs définis lors de la délibération du 4 août 2020. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est axé autour des 3 thématiques suivantes :

- **Préserver et dynamiser le bourg de Saint Clément-les-Places comme véritable lieu de vie pour ses habitants**

Saint Clément-les-Places est une commune rurale de 643 habitants en 2018 pour 1 242 hectares. Elle dispose d'équipements publics intéressants, d'une zone d'activités et d'une dynamique agricole créatrices d'emplois sur la commune. Toutefois, elle reste très dépendante des communes voisines, notamment Saint Laurent-de-Chamousset, pour les commerces et services de proximité. L'objectif est de faire vivre la commune, de maintenir des emplois sur le territoire, de développer des commerces et services pour animer la vie communale, de favoriser son attractivité, notamment en préservant un bon cadre de vie et un environnement paysager de qualité.

Les orientations du projet communal visent à :

- <u>Maintenir les vues depuis et sur le bourg de Saint Clément-les-Places</u>

L'objectif est de maintenir un cadre de vie agréable pour ses habitants et un village attractif pour de nouveaux arrivants. Ainsi, la commune souhaite préserver les points hauts, les secteurs boisés en ligne de crête au Nord du bourg, en interdisant toute urbanisation nouvelle. Il s'agit également d'adapter les constructions à la topographie accidentée de la commune en épousant au mieux les formes du terrain initial. Un travail sur l'harmonie des constructions est envisagé par la définition de règles architecturales et d'un nuancier de couleurs pour les toitures et façades. Enfin, le projet vise à embellir les entrées de bourg, en maintenant une limite arborée faisant la transition entre l'espace agricole et urbanisé en entrée sud depuis la RD 641, mais également en réalisant un aménagement qualitatif avec du stationnements en entrée Nord depuis la RD 101 et en préservant la vue sur le bourg côté Sud, par la préservation de la coulée verte naturelle et la mise en valeur de l'ancien corps de ferme présent à cette entrée.

- <u>Maintenir les commerces et services de proximité</u>

La commune désire maintenir le café et le restaurant pour une vocation commerciale et/ou de services. De plus, la commune œuvre pour le développement de commerces ambulants, de marchés, circuits-courts...

La commune réfléchit à un accueil regroupé d'activités de santé – bien être dans le bourg.

- <u>Maintenir un niveau d'équipements suffisant</u>

L'objectif est de prendre en compte le pôle sportif et culturel au Sud du Bourg, de maintenir et développer le pôle administratif, scolaire, social, culturel dans le centre bourg, de réfléchir au devenir de certains bâtiments et espaces, notamment le bâtiment en pierres à côté de l'église acquis par la commune, et de s'engager dans l'ère du numérique pour ouvrir des perspectives en matière économique.

- <u>Pérenniser les activités et créer des emplois</u>

La commune souhaite encourager le maintien et développement des exploitations agricoles, activités libérales, artisans, commerçants, entreprises existantes, inciter au développement d'autres formes de travail en innovant dans les formes de travail à distance. Il s'agit également de remplir le Parc d'Excellence Rurale afin d'occuper l'ensemble des locaux existants et éventuellement, si les besoins au niveau intercommunal le nécessitent, une extension limitée à 5 000 m² d'ici 2037 pour répondre aux besoins d'entreprises.

- <u>Attirer de nouveaux habitants</u>

Il est nécessaire de maintenir la population, assurer son renouvellement et accueillir de nouveaux habitants, pour faire vivre l'école et maintenir un bourg rural dynamique avec des services et des associations. Pour cela, il est envisagé une croissance démographique avec un taux maximal de 0,9% par an, correspondant à une soixantaine d'habitants d'ici 2030 et une soixantaine

d'habitants supplémentaires d'ici 2037, en lien avec les orientations du SCOT des Monts du Lyonnais, en sachant que cette évolution n'est pas maîtrisable.

- Offrir un habitat adapté au parcours résidentiel des générations

La commune s'oriente, en lien avec les orientations du SCOT, vers une moyenne maximale de 4,4 logements par an, soit autour de 62 logements entre 2017 et 2030 et 26 logements supplémentaires d'ici 2037. La création de ces logements passe en priorité par la remise sur le marché de logements vacants, notamment dans le parc social *(résidence Henri Dumas et résidence de la Grande Rue)*. La commune souhaite maintenir la diversité existante du parc de logements, avec la présence de maisons de village, maisons groupées et habitat collectif, petits logements... Aujourd'hui, la commune souhaite offrir des logements répondant aux besoins des futurs habitants, des familles avec enfants, tout en limitant la consommation d'espace. Aussi, la production de logements est envisagée au sein de l'enveloppe bâtie du bourg, sur des espaces disponibles, et en limite d'urbanisation côté Nord ainsi que dans le cœur du village entre la résidence de la Grande Rue et le pôle sportif. Si les besoins le nécessitent et avec une justification détaillée des enjeux de densification, une extension urbaine pourra être envisagée au Sud du Bourg, après 2027. Le hameau de Laprat, du fait de sa situation proche du bourg, de sa desserte en liaisons piétonnes et en réseau d'assainissement, fera l'objet d'une prise en compte par une zone constructible resserrée autour des habitations existantes et sans extension. *Ces éléments sont en cours de discussion avec les services de l'Etat.*

- Aménager le bourg de façon fonctionnelle, relier les divers secteurs et préserver des espaces d'aération et de rencontre

La densification du bourg doit se réaliser en préservant une trame verte urbaine, des espaces verts, jardins, dépendances arborées. L'embellissement des espaces publics est également un objectif.

La sécurisation des déplacements modes actifs (piétons, cyclables, roller...) est en enjeu pour limiter l'utilisation de la voiture dans le bourg pour de courtes distances et est envisagée au sein du bourg, en direction des hameaux de Laprat et du Roussiau mais également du parc d'activités, du centre alpha...

Les besoins en stationnement augmentant, il est prévu d'aménager plusieurs petites poches de stationnements dans le bourg, au niveau de la résidence Henri Dumas, en haut de la montée du Charron et dans le centre bourg.

Préserver et dynamiser le bourg comme véritable lieu de vie pour ses habitants

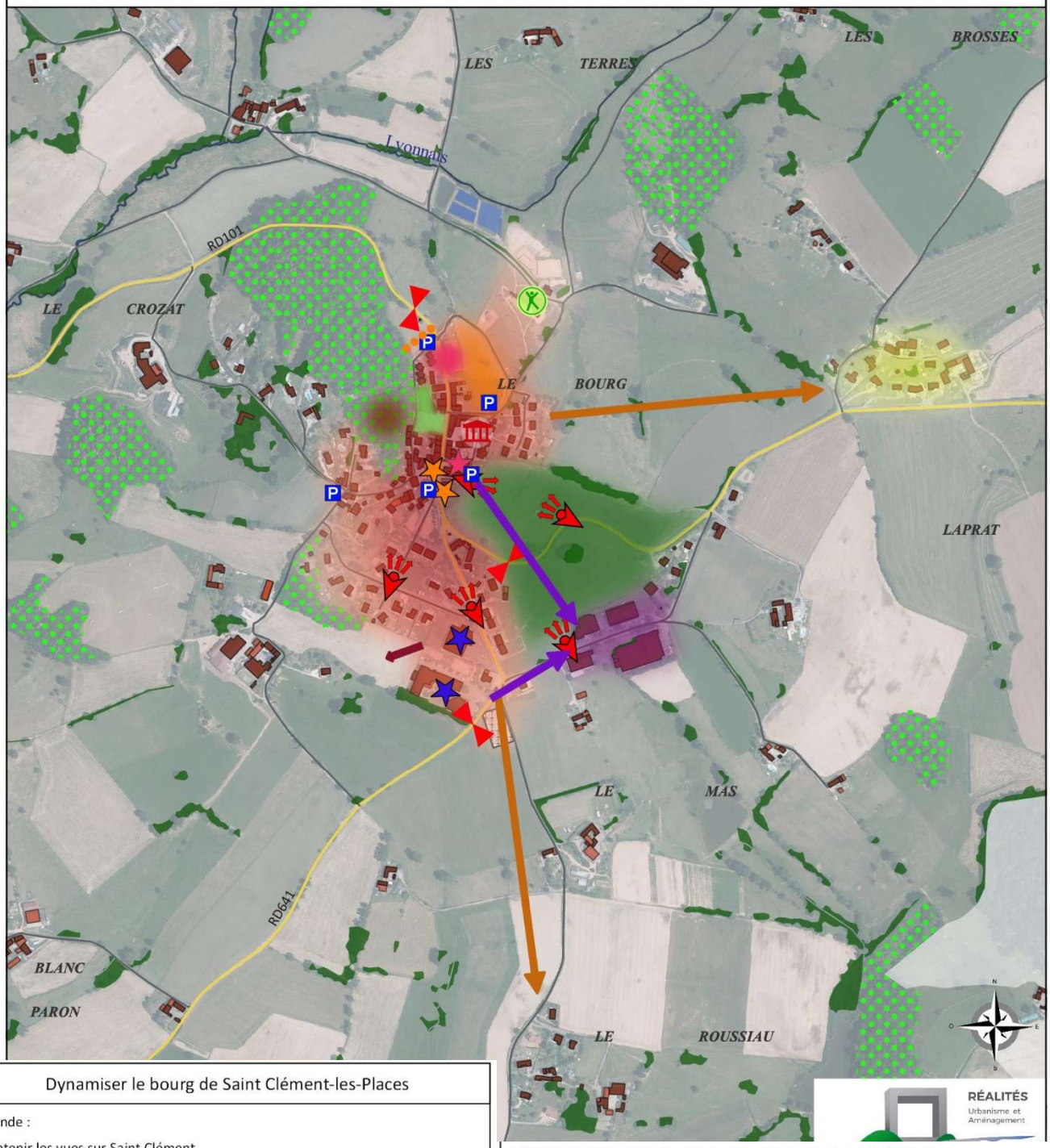

Dynamiser le bourg de Saint Clément-les-Places

Légende :

Maintenir les vues sur Saint Clément

- Préserver les points hauts
- Maintenir les boisements au Nord du Bourg
- Poursuivre l'aménagement des entrées de bourg
- Maintenir les vues sur le bourg
- Préserver le vallon vert

Maintenir les commerces et services de proximité

- Maintenir les commerces et services de proximité

Maintenir un niveau d'équipements suffisant

- Maintenir le pôle sportif
- Réfléchir au devenir de certains bâtiments
- Conforter le pôle administratif, scolaire, culturel, social

Pérenniser les activités et créer des emplois

- Remplir le parc d'activités et si besoin l'étendre
- Maintenir les entreprises et activités existantes

Offrir un habitat adapté au parcours résidentiel des générations

- Lutter contre la vacance : secteur logements sociaux
- Maintenir la diversité de l'habitat
- Mobiliser des secteurs stratégiques d'urbanisation
- Harmoniser la limite d'urbanisation au Nord-Ouest en lien avec le projet de stationnements
- Permettre une extension urbaine à plus long terme
- Prendre en compte le hameau de Laprat

Maintenir une trame verte urbaine

- Préserver le vallon vert
- Protéger les jardins

Sécuriser les déplacements modes actifs

- En direction du Parc d'activités
- En direction des hameaux de Laprat et du Roussiau

Offrir un stationnement suffisant

- P Pour les habitants dans les secteurs d'habitat et à proximité des équipements et des services

- **Valoriser l'identité communale et les paysages ruraux**

Selon les données sur l'occupation du sol réalisées dans le cadre du diagnostic, Saint Clément-les-Places, d'une superficie de 1 242 hectares, est composée à 81 % d'espaces agricoles, 11 % d'espaces naturels *(boisements, cours d'eau, friches, parcs et jardins, espace public non aménagé…)* et 8 % d'espaces urbanisés ou aménagés. Ces espaces participent à l'identité communale et son attractivité.
Les objectifs du projet communal visent à :

- <u>Maintenir la vocation agricole du territoire</u>

Pour cela, il est envisagé de permettre aux exploitations de se maintenir et se développer, ne pas compromettre le développement des exploitations proches du bourg, et soutenir le projet d'irrigation nécessaire pour la pérennité à terme des exploitations agricoles.

- <u>Valoriser la trame verte et bleue comme source d'identité communale</u>

La trame verte à protéger se compose du maillage de boisements, de haies bocagères et alignements d'arbres. Les petits bosquets de feuillus sur les points hauts seront tout particulièrement protégés.

La trame bleue se compose des cours d'eau, des retenues et secteurs humides, ensembles d'éléments à préserver. Des corridors écologiques intercommunaux traversent la commune et permettent des interconnexions entre les divers réservoirs de biodiversité, au niveau de la vallée de la Thoranche au Sud-Est, ainsi que sa liaison avec le ruisseau des Granges au Nord. Ces couloirs de biodiversité sont à préserver. A l'échelle communale, il existe des connexions à préserver entre la trame verte et bleue, notamment entre les vallées du Pont du Lyonnais et du Charnay et avec les corridors d'envergure intercommunale, l'enjeu étant de préserver cette perméabilité des espaces.

- <u>Valoriser le patrimoine rural</u>

Saint Clément-les-Places, commune des Monts du Lyonnais, est caractérisée par de nombreux lieux-dits, dans lesquels il est important de permette l'évolution des habitations existantes, mais également des fermes remarquables en « U » qui sont à préserver. Il s'agit néanmoins de permettre à d'anciens bâtiments agricoles de pouvoir changer de destination, pour faire vivre ce patrimoine remarquable, selon des critères précis. Sur l'ensemble de la commune, il est important de maintenir des caractéristiques architecturales et de valoriser le petit patrimoine.

- <u>Mettre en valeur les points de vue</u>

Commune vallonée, il convient de préserver des vues ouvertes depuis la RD 4 en limite communale Nord-Est, de préserver les co-visibilités entre le bourg et les hameaux, les communes limitrophes et préserver les points hauts de toute urbanisation.

- <u>Permettre une attractivité communale</u>

Cette richesse paysagère et environnementale doit permettre d'être source d'attractivité pour la commune, que ce soit au niveau des habitants, que des activités, et du tourisme…

valoriser l'identité communale et les paysages ruraux

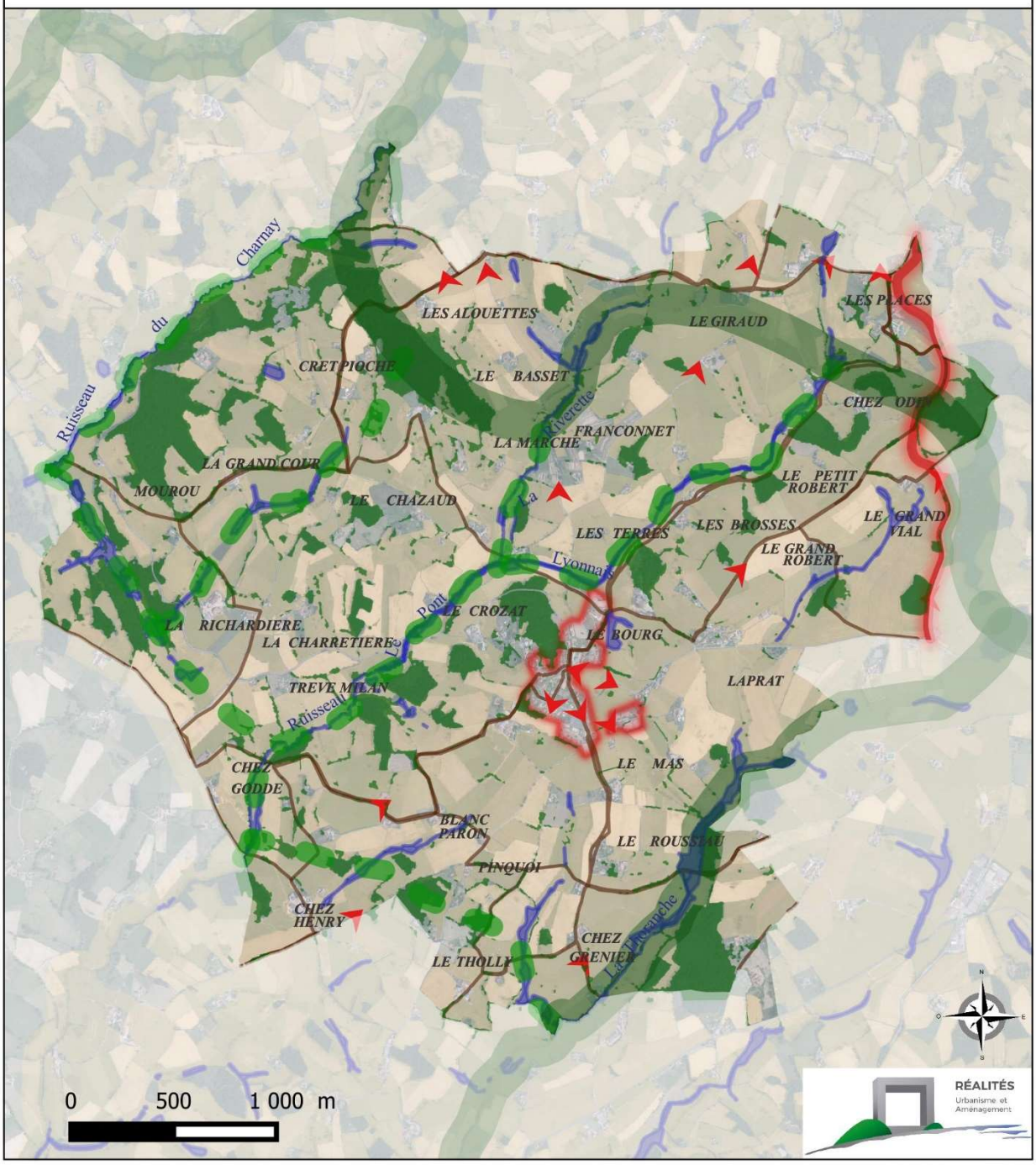

Légende :

Maintenir la vocation agricole du territoire

Valoriser la trame verte et bleue, source d'identité communale :

Préserver la trame bleue

Préserver la trame verte

Préserver les corridors écologiques d'échelle intercommunale dans la vallée de la Thoranche et sa liaison avec le ruisseau des Granges

Assurer des connexions entre la trame verte et bleue sous forme de corridors écologiques locaux

Valoriser le patrimoine rural : fermes des Monts du Lyonnais et petit patrimoine

Mettre en valeur les points de vue sur le village et sur les villages alentours

Préserver des vues ouvertes depuis la RD4

Permettre une attractivité communale :

Développer les commerces, services, emplois, habitat, équipements

Développer le tourisme vert

- **Contribuer au développement durable et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre**

Ce projet communal est établi de manière transversale pour permettre de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre par le fait de :

- Soutenir le développement des commerces-services de proximité, des emplois, des équipements...
- Agir en faveur d'une limitation des déplacements routiers par le développement des modes actifs dans le bourg et pour de petites distances et en réfléchissant à d'autres modes de déplacement
- Encourager la transition énergétique en développant les énergies renouvelables, soutenant les opérations de rénovation énergétique, étendant le réseau de chaleur
- Préserver des espaces verts et boisés
- Agir pour la gestion des eaux pluviales et la qualité de l'eau
- Limiter la consommation d'espace en optimisant le bâti existant, recentrant l'urbanisation sur le bourg et le hameau de Laprat, augmentant la densité en matière d'habitat, limitant la consommation à 3 hectares maximum pour l'habitat d'ici 2030 et 4,39 hectares maximum d'ici 2037 et 0,5 hectare pour le développement économique d'ici 2037.
- Prendre en compte les risques, notamment géologiques et de gestion des eaux pluviales.

Contribuer au développement durable et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre

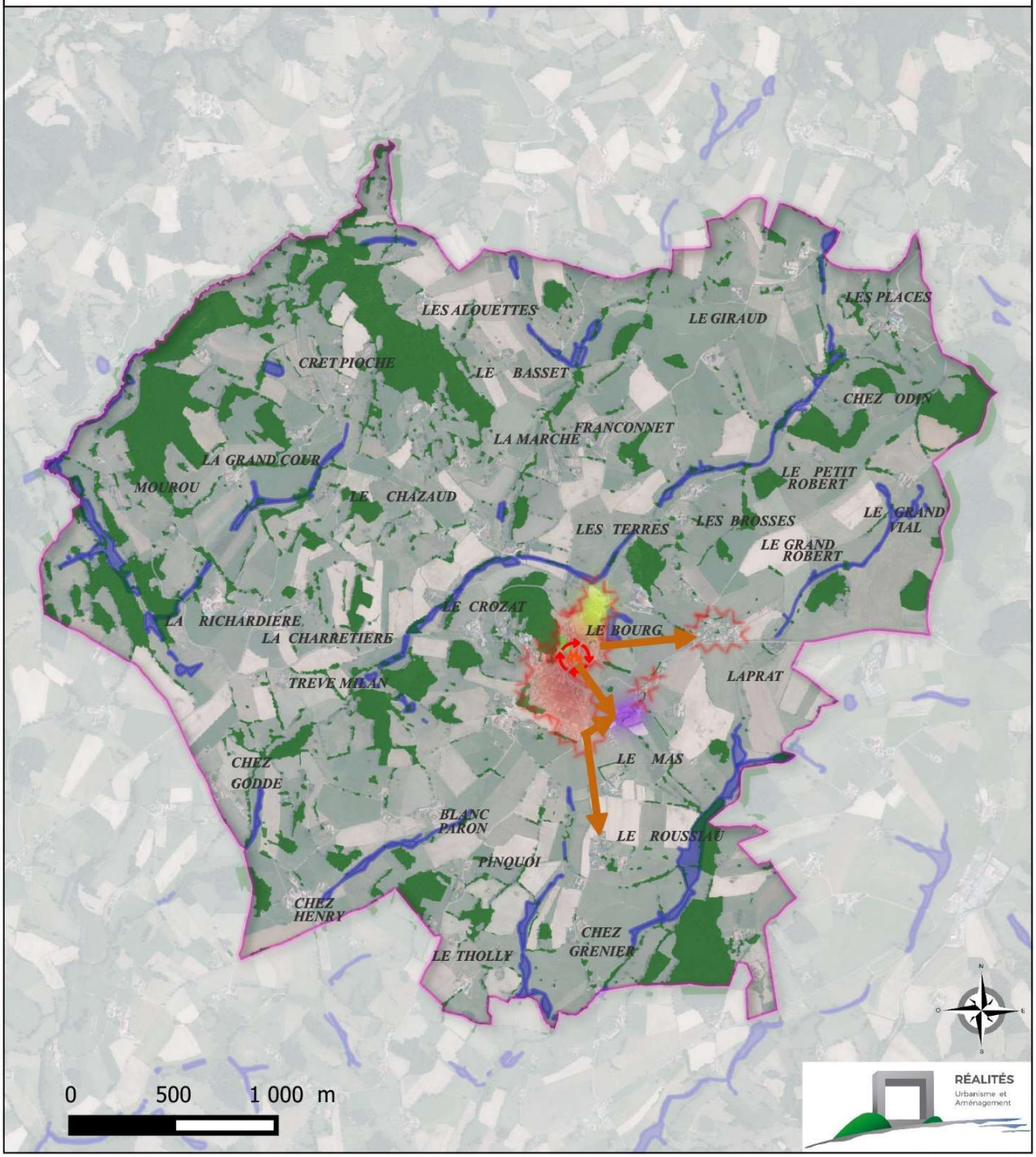

Contribuer au développement durable et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre

Légende :

Soutenir la dynamique communale :

- en terme d'habitat, commerces-services, école...
- en terme d'emplois
- en terme d'équipements sportifs
- Développer les modes actifs entre les zones d'habitat, d'équipements et d'activités
- Développer les énergies renouvelables
- Soutenir les opérations de rénovation énergétique
- Etendre le réseau de chaleur dans le bourg
- Préserver la trame verte urbaine
- Préserver les boisements d'intérêt et les haies
- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration
- Préserver les zones humides
- Recentrer l'urbanisation sur le bourg et le hameau de Laprat et limiter la consommation foncière
- Optimiser le bâti existant
- Prendre en compte les risques notamment géologiques

Calendrier 2021-2022

Décembre :

Sam 18 : Distribution des colis du CCAS

Janvier :

Ven 14 : distribution des sacs poubelles

Sam 15 : -distribution des sacs poubelles

Diffusion du film **« Prendre Place »** à 18h au cinéma

Ven 21 : distribution des sacs poubelles

Dim 9 à 11h : Vœux du maire

Sam 29: Séance cinéma

Dim 30 : Loto de l'Amicale Laïque

Février :

Sam 11: Comédie musicale burlesque au cinéma

MAIRIE	AGENCE POSTALE	BIBLIOTHEQUE
04 /74/26/35/11 **mairie@saintclementlesplaces.fr**	**04/74/72/85/42**	**04/74/70/63/38**
Permanence du Maire : **Sur rendez-vous** *Secrétariat :* **Tél : 04/74/26/35/11** **Lundi de 9h à 12h** **Mardi de 16h à 18h** **Jeudi de 10h à12h** **Vendredi de 16h à 19h**	Lundi : **De 13h00 à 14h30** Mardi **De 13h00 à 14h30** Jeudi **11h à 12h et de 13h30 à 14h30** Vendredi : **De 11h à 12h et de 13h30 à 14h30** Samedi : **De 10h à 11h**	Mardi : **De 16h30 à 19h** Mercredi : **De 16h30 à 18h** Vendredi **De 16h30 à 18h** **biblio.stclement@laposte.net**

ETAT CIVIL

Naissances :

- Louis GILLOT Né le 18/11/2021 à Montbrison
- Ambre HEUZE Née le 25/11/2021 à Montbrison

Décès :

- Claudius CHALANDON Décédé le 14/11/2021
- Paulette BOURRICAND Décédée le 07/12/2021

RECENSEMENT POUR LES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement est obligatoire dans la mairie du lieu de domicile pour les filles et les garçons dans le mois de leur anniversaire.

LE RECENSEMENT DONNE DES DROITS :

. Inscription sur les listes électorales
. Appel de préparation à la défense
. Inscription aux examens, concours et permis auto/moto